AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20250408-048_2025-BF
en date du 18/04/2025 ; REFERENCE ACTE : 048_2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 avril 2025 à 18h00 à Nyons

Le Conseil communautaire, convoqué le 26 mars 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Madame Nadia MACIPE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96
Nombre de voix délibératives : 72

Etaient présents : 60 (dont 4 suppléants)

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Martine GUILBAUD (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 28

Marc HAMARD - Gines ACHAT - Rémy CLEMENT - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - François GROSS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Marie-Noelle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Jean-Claude GRAS

Excusés ayant donné pouvoir : 12

Éric RICHARD a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Juliette HAIM a donné pouvoir à André DONZE - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Christian TEULADE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Eliane GAUTHIER a donné pouvoir à Michel VINCENT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Michel GREGOIRE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20250408-048_2025-BF
en date du 18/04/2025 ; REFERENCE ACTE : 048_2025

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE

Finances

048-2025 Budget annexe Zones d'activités – Adoption du budget primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 instituant la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57 ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n° 135-2023 autorisant le changement de nomenclature développée de la M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 027-2024 actualisant le règlement intérieur budgétaire et financier applicable à la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Vu la délibération n° 021-2025 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Considérant l'adoption, au cours de la présente séance, du Compte administratif 2024 et des résultats de clôture de l'exercice afférent ;

Considérant la présentation faite par M. Thierry DAYRE, Président, synthétisée par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	**Total budgété**	**Chapitre**	**Total budgété**
011 – Charges à caractère général	943 762.66	70- Produits des services, du domaine	845 815.00
65 – Autres charges de gestion courante	10.00	74- Dotations et Participations	427 887.47
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	329 939.81	75- Autres produits de gestion courante	10.00
023- Virement à la Section Invest	300 000.00	042 – Opération d'ordre de transfert entre section	300 000.00
TOTAL	**1 573 712.47**	**TOTAL**	**1 573 712.47**

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	**Total budgété**	**Chapitre**	**Total budgété**
001-Solde d'exécution reporté	266 539.81	021- Virement de la section de fonctionnement	300 000.00
16- Emprunts et dettes assimilés	63 400.00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre section.	329 939.81
040- – Opération d'ordre de transfert entre section	300 000.00		
TOTAL	**629 939.81**	**TOTAL**	**629 939.81**

Il est précisé que le budget est voté au chapitre et que la présentation du budget est accompagnée d'une note de présentation, d'un document budgétaire commenté support de présentation, ainsi que du budget primitif 2025 intégral (M 57).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le budget primitif 2025 du Budget annexe Zones d'activités ;

DE PRECISER que le budget est voté par chapitre budgétaire ;

D'AUTORISER le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les étapes budgétaires de l'exercice 2025 ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Nadia MACIPE

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 18/04/2025

Mise en ligne le : 18/04/2025

Ampliation à :